



**Conférence ministérielle des régions
ultrapériphériques européennes (stratégie des RUP)**

**Allocution de Ben Issa Oussen, président du Conseil
départemental de Mayotte**

Madame la Commissaire européenne,

Messieurs les députés européens et Président de la
Commission développement régional,

Monsieur le représentant du Comité économique
et social européen,

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents
des RUP, chers Collègues,

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

Qu'il me soit permis d'entamer mon propos en
citant un extrait de la communication de la
Commission sur la stratégie des RUP parue le 3 mai
2022, un extrait qui concerne l'économie bleue : (je
cite) « *Il est important que les régions*

ultrapériphériques développent leurs stratégies d'économie bleue de manière durable, notamment en protégeant leur biodiversité marine».

Le Livre Bleu Outre-Mer, le Livre bleu sud océan Indien et la troisième édition du Rapport de l'Union Européenne (UE) sur l'Economie Bleue, encourageaient également les territoires, en particulier insulaires, à développer une politique maritime intégrée pour faire face aux défis multiples et changeants auxquels ils se trouvent actuellement confrontés.

Mayotte, île française de l'Océan Indien située à l'entrée Nord du Canal du Mozambique, compte une trentaine d'îlots ceinturées par une barrière de corail qui renferme un lagon de 1500 km² avec des profondeurs pouvant atteindre les 70 m. Sa position géographique dans le bassin indopacifique, son climat et son histoire géologique font de ce territoire un véritable joyau de la biodiversité mondiale : c'est, je le rappelle, le 3^e plus grand lagon du monde.

Depuis 2010, la création du Parc Naturel Marin dont les limites couvrent la Zone Economique Exclusive offrait un cadre idéal pour la pratique raisonnée

des activités traditionnelles, économiques et ludiques à l'intérieur comme à l'extérieur du lagon.

La naissance en 2019 d'un volcan sous-marin au large de la Petite-Terre est une exception mondiale qui suscite la fascination de la communauté scientifique et de la population locale. L'ensemble de ces atouts plaident d'ailleurs en faveur d'une inscription du lagon au patrimoine mondial de l'humanité (UNESCO).

La préfiguration de l'ARB - Agence Régionale de la Biodiversité - est pleinement associée à l'élaboration de cette stratégie de l'Economie Bleue pour assurer la préservation de la richesse qu'est notre lagon.

Autant d'éléments qui nous ont conduits à adopter en fin d'année dernière et au terme d'une large concertation avec les acteurs concernés une véritable stratégie territoriale de l'économie bleue.

Cet outil nous permettra d'éclairer nos politiques publiques maritimes pour une croissance inclusive et pour un développement durable.

46 actions concrètes ont été identifiées pour concrétiser cette stratégie opérationnelle.

Ainsi, nous espérons pouvoir garantir un développement économique endogène au

service des Mahorais tout en favorisant notre intégration en Europe et dans la zone du canal de Mozambique en tant que région ultrapériphérique de l'Union Européenne.

Mesdames, Messieurs,

La crise de la Covid-19 a mis en lumière les limites du modèle économique de nos territoires, fondé sur les importations au détriment des productions locales.

La vulnérabilité de nos territoires face au changement climatique, à l'accroissement de la démographie, à l'immigration incontrôlée, au chômage des jeunes, s'est donc amplifiée dans ce contexte.

Nous devons tirer toutes les leçons liées à cette crise et nous préparer aux autres inéluctables à venir pour en atténuer les effets sur nos populations, en favorisant l'adaptation de nos économies.

Ce constat partagé par l'ensemble des Etats du monde, a pris toute sa place dans les politiques de l'Union Européenne au sein des régions ultrapériphériques (RUP), dont Mayotte a d'ailleurs assuré la présidence durant la première année de crise sanitaire.

Le développement de l'économie bleue figure parmi les réponses possibles. Je rappelle que la France possède le 2ème espace mondial maritime grâce à ses territoires d'Outre-mer et le 1er rang mondial des fonds sous-marins.

Notre stratégie à Mayotte s'inscrit dans un ensemble de schémas directeurs et de documents fondateurs qui posent les bases d'un développement organisé et harmonieux pour le territoire. Elle est articulée – c'est une clef de la réussite - avec d'autres documents de niveau national et régional, comme, par exemple, le Schéma d'aménagement régional (SAR) de Mayotte avec son volet Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM).

Je veux devant vous maintenant énumérer très sommairement les enjeux majeurs de notre stratégie.

L'aménagement du littoral et l'accès à la mer sont ainsi une priorité, pour accroître et dynamiser les activités bleues.

Dans le domaine essentiel de la pêche et de l'aquaculture, nous accordons aujourd'hui des licences de pêche à des bateaux industriels immatriculés loin de Dzaoudzi alors que nous importons la moitié des poissons que nous

consommons. Nous souhaitons bien entendu inverser cette tendance.

La question du transport maritime est, par ailleurs, majeure dans un département congestionné par la circulation automobile.

Nous allons par exemple doter notre société des Transports maritimes de nouvelles barges. Ces équipements plus performants, s'inscrivent pleinement dans la transition écologique. .

De nouvelles lignes maritimes seront, par ailleurs créées.

La formation aux métiers de la mer figure également parmi nos priorités, sans lesquelles toute stratégie serait vaine. Un établissement dédié aux formations professionnelles pour les métiers de la mer verra le jour dans les prochaines années. En complément, le Rectorat de Mayotte travaille sur un projet de lycée dédié aux métiers de la mer et du littoral.

Je voudrais enfin insister devant vous sur la question de la coopération régionale. Mayotte doit ainsi renforcer sa position dans cette région en tant que territoire européen et région ultrapériphérique du canal de Mozambique et île de l'océan Indien occidental.

Au-delà des ambitions assignées au port de Longoni qui doit devenir un grand port maritime et une plate-forme régionale, les activités que nous voulons porter, doivent être des leviers, au service de cette politique d'intégration dans notre espace régional.

La protection de notre biodiversité marine, le développement de la pêche et l'aquaculture dans lagon, le transport entre nos deux principales îles habitées et autour de la grande terre pour faciliter les échanges et réduire l'empreinte carbone liée au transport terrestre, la recherche et l'innovation ainsi que la coopération régionale enfin, toutes ces initiatives sont au cœur de notre plan d'action.

Je pense, avec nos spécificités respectives, que nous partageons bien des problématiques communes dans les RUP et j'espère vous avoir fourni un éclairage utile sur l'expérience de Mayotte.

Je vous remercie de votre attention.